

# info

## TECHNOLOGIES ORTHOPEDIQUES | CP 340 | FÉVRIER 2025

### CONTENU

- 1 Prime syndicale-Modification du calendrier de paiement

### 1 . PRIME SYNDICALE - MODIFICATION DU CALENDRIER DE PAIEMENT

Le système de prime syndicale pour les employés relevant du secteur orthopédique (PC 340) a été simplifié.

Au lieu de suivre une année de service décalée qui allait toujours d'octobre à septembre, c'est désormais l'année civile qui sert de référence. Cette mesure vise à rendre les choses plus claires pour nos membres.

Le montant de la prime syndicale est de 145 € pour une année complète de service ou de 12,83 € pour un douzième d'année de service.

L'attestation syndicale est envoyée par la Caisse de sécurité sociale au domicile des travailleurs du secteur (et ce chaque fois avant le 15 avril de l'année suivante). Les paiements sont prévus au plus tôt le 15 mai 2025.

TELECHARGEZ  
L'APP ACV-CSC



Scannez le  
code QR et  
restez informé !



# L'ARIZONA ALLAIT RÉCOMPENSER LES TRAVAILLEURS !



bâtiment - industrie & énergie